

*Le vélo collectif est un nouveau moyen de locomotion ludique, fun et écologique !*

*Le système de transport scolaire sous forme de « vélo collectif » est déjà mis en place dans d'autres villes, notamment avec la société S'cool bus qui existe depuis plus de 5 ans. La commune de Rivières s'est donc appuyée sur ces expériences et savoir-faire pour monter et personnaliser son projet de « Ri'Vélo'Bus ».*



*Pour plus de curiosité, consulter la vidéo de la page facebook de la mairie de Rivières !*

## Objectifs du projet en 7 points :

1. **Pédagogique** : cette initiative permet de sensibiliser aux enjeux des transports éco-responsables, aux gestes simples et quotidiens que chacun peut faire pour l'environnement. L'enfant apprend au passage à appliquer le code de la route et à adapter son comportement sur les routes !
2. **Distrayant et responsabilisant** : c'est l'occasion de faire du vélo en équipe. Pédaler en groupe, c'est amusant, ludique et cela permet aussi de découvrir l'autonomie.
3. **Sportif** : l'activité physique est bénéfique pour la santé, ce déplacement permet aux enfants de débiter la journée par de l'exercice. Utile pour une meilleure concentration en classe !
4. **Sécurisant et sain** : plus les enfants utiliseront cette mobilité douce, plus le trafic automobile se réduira à proximité des écoles... donc moins de risques, moins de stress et moins de pollution !
5. **Rationnel** : c'est moins d'encombrement sur les routes et les parkings, et ce, grâce à un tout petit véhicule pour 7 enfants transportés.
6. **Économique et écologique** : c'est bien moins coûteux à l'usage et à l'entretien qu'un bus traditionnel sans compter l'impact positif sur l'environnement quotidiennement ! Les petits trajets sont les plus polluants !
7. **Convivial** : en impliquant les élèves, mais aussi les parents voire même d'autres volontaires locaux, c'est du plaisir et des fous rires garantis !

## Principe du projet

Sur la commune de Rivières, il s'agit de mettre en place un **transport collectif gratuit organisé et sécurisé en rosalie et à vélo** entre Aiguelèze et l'école de Rivières. Un seul départ par jour aux jours programmés sera organisé pour une arrivée aux horaires d'ouvertures de l'école (temps scolaire) et deux retours seront proposés : le mercredi midi et le vendredi soir.

**Tous les enfants, parents et adultes volontaires sont les bienvenus !**

## Règlement du fonctionnement pour la période mai-juillet 2021

L'inscription de votre (vos) enfant(s) au Ri'VeLo'Bus implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement ci-dessous. L'utilisation de ce transport n'est en aucun cas une obligation. Il s'organise tous les mercredis et tous les vendredis pour la période de l'année scolaire du 19 mai au 02 juillet 2021.

Les parents et les élèves qui y font appel doivent en toutes circonstances aider à son bon fonctionnement.

### 1/ Les équipements

La rosalie est un véhicule appartenant à la mairie de Rivières, assuré par GROUPAMA (inscrit dans le contrat responsabilité civile avec une couverture pour les passagers contractualisée).

Ce véhicule est considéré par la préfecture comme un cycle qui doit respecter le code de la route comme tout vélo. Sa circulation est autorisée sur les routes mais non sur les pistes cyclables (réservées aux 2 roues non motorisés uniquement).

La rosalie est composé de siège avec système de pédalage, roues tout-terrain, couverte par des tonnelles imperméables, rétroviseur, système d'alarme sonore, feux, freins, gyrophare, remorque pour caratables/sacs... et nouveauté 2020 : assistance au pédalage électrique !

La capacité du premier véhicule : 8 places

- Un conducteur (adulte obligatoire)
- 7 places pour les enfants => 2 places pour des enfants en classe de CP (sans pédale) et 5 places pour les enfants en classe de CE/CM (avec pédales).

La capacité du deuxième véhicule : 4 places

- Un conducteur (adulte obligatoire)
- 3 places pour les enfants => 2 places pour des enfants en classe de CP (sans pédale) et 1 place pour les enfants en classe de CE/CM (avec pédales).

Les rosaliés ont subi des vérifications (point de contrôles sécurité) et interventions (graissage des roulements,...)

Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition des usagés.

Les vélos qui accompagneront la rosalie appartiennent aux familles et sont assurés par l'assurance des familles. Ils doivent être entretenus et tenus en état par les familles pour circuler sur la route.

L'enfant sur le vélo doit respecter le code de la route, donc porter un casque et être équipé d'un gilet jaune.

### 2/Le trajet

Suite aux essais assurés par les élus et l'Association des Parents d'Elèves, un trajet a été défini pour lancer l'opération. Le temps de trajet est évalué à 20 minutes avec

- un départ devant le portail de l'ancienne piscine à Aiguelèze le matin pour l'aller à l'école (arrivée en temps scolaire).
- un départ devant l'école le midi avec une arrivée devant le portail de l'ancienne piscine entre 12h20 et 12h30 le mercredi et entre 16h55 et 17h05 le vendredi soir.

### **3/L'organisation**

Avant chaque période définie, un recensement devra être fait pour s'assurer du nombre d'adultes accompagnateurs pour chaque jour de fonctionnement du Ri'Vélo'Bus et une inscription des enfants est obligatoire. Chaque enfant doit être en connaissance de son mode de déplacement (rosalie ou vélo) et doit avoir l'autorisation parentale.

Chaque parent doit accompagner son/ses enfant(s) pour l'heure et au lieu d'accueil pour le départ (portail de l'ancienne piscine). L'enfant doit arriver avec son équipement. Les parents doivent récupérer leurs enfant à l'arrivée au même lieu (portail de l'ancienne piscine).

- Pour l'aller du mercredi matin et du vendredi matin, l'heure de RDV est fixée à 8h00 pour un départ du Ri'Vélo'Bus à 8h10.

L'arrivée à l'école est prévue à 8h30, les enfants auront 5 minutes avant l'entrée en classe pour ranger leurs équipements (vélos) et prendre leurs sacs d'école. Ils seront sous la responsabilité de l'école à partir de 8h35.

- Pour le retour du mercredi midi, l'heure de départ est fixée à 12h10 pour une arrivée à la piscine vers 12h30. Les parents devront être présent à 12h30 pour récupérer leurs enfants.

- Pour le retour du vendredi soir, l'heure de départ est fixée à 16h45 pour une arrivée à la piscine vers 17h05. Les parents devront être présent à 17h05 pour récupérer leurs enfants.

*Les adultes encadrants ne seront pas responsables des enfants qui seront sans autorisation parentale et sans inscription préalable le jour du trajet. Ces enfants seront refusés sauf si ils sont accompagnés d'un parent pendant le trajet qui s'engage à assurer la responsabilité de ces enfants.*

### **4/ Les adultes**

Tout adulte volontaire doit se faire connaître auprès des organisateurs et communiquer ses disponibilités. Pour permettre une rotation au sein des parents et assurer le fonctionnement du RiVéloBus, **un des parents des enfants inscrits doit eux-même s'engager à participer à un trajet minimum sur la période.**

L'adulte accompagnateur s'engage à assurer le trajet, à prendre connaissance du fonctionnement, à respecter les règles de fonctionnement, de sécurité et à prévenir au plus tôt en cas de problème.

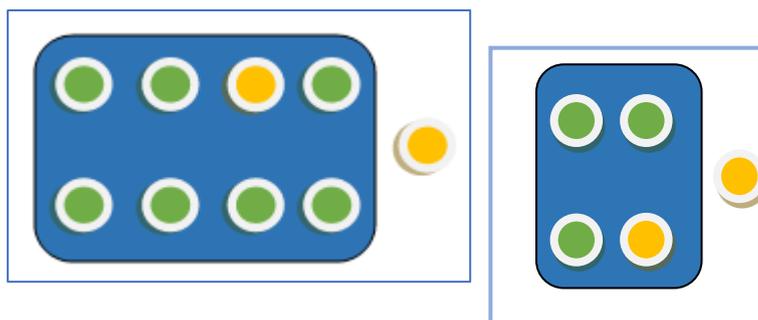
Pour assurer le Ri'Vélo'Bus, pour chaque véhicule **il faudra impérativement au minimum 2 adultes** (1 conducteur rosalie + 1 accompagnateur en vélo). Sans ce nombre d'adultes minimum, les rosalties ne pourront pas circuler.

Pour que des enfants à vélos participent au Ri'Vélo'Bus, il faudra au minimum compter 1 adulte accompagnateur en vélo en plus pour maximum 4 enfants.

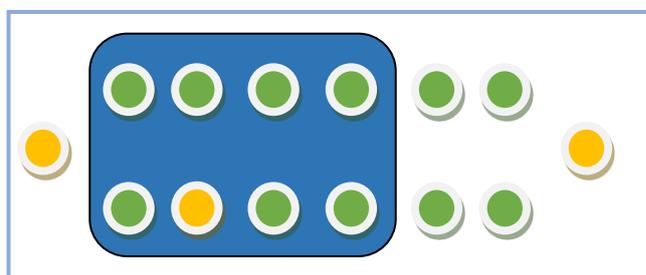
Au maximum, le nombre d'adulte n'est pas limité ! Les parents qui souhaiteraient accompagner à la dernière minute sont toujours les bienvenus !

A savoir, plus il y aura d'adultes, plus grande sera la possibilité d'accueil des enfants en vélo !!!

Quelques exemples de fonctionnement :



*Cas minimum avec 2 adultes par rosalie  
(jaune : adultes ; vert : place enfant)*



*Cas avec max 4 enfants en vélo pour  
une rosalie*

Pendant cette période, Monsieur le Maire (ou un élu désigné en cas d'impossibilité) sera présent pour tous les trajets.

En cas d'accident ou de problèmes graves, le conducteur avertit en priorité les secours (15 et 17) puis les parents. Les adultes accompagnateurs assurent la mise en sécurité des enfants.

## 5/ Les enfants

Le Ri'VeLo'Bus est **réservé aux enfants inscrits à l'école de Rivières et avec autorisation parentale.**

Ce système collectif est ouvert à tous les enfants MAIS suivant les conditions suivantes en fonction de l'âge de l'enfant :

- l'accès aux places à pédales de la rosalie est réservé aux enfants de plus de 6 ans.
- si l'enfant a entre 3 et 6 ans ET si le parent est désigné comme accompagnateur, il peut profiter des places sans pédales pour profiter du transport
- Tout enfant autonome pour faire du vélo peut s'inscrire pour faire le trajet avec son vélo (cf conditions 1/équipements) et ce, à partir du moment où le nombre d'adultes accompagnateurs est suffisant.
- Tout enfant de moins de 6 ans (maternelle) à vélo doit être d'une façon ou d'une autre accompagné d'un de ses parents ou d'un adulte désigné comme responsable de lui. Celui-ci doit s'assurer que l'enfant a les moyens de suivre.
- les enfants doivent être équipés pour participer : casque et gilet jaune.

Les enfants doivent être volontaires et respecter les règles de fonctionnement décrites dans ce règlement (horaires, équipement,... ) Ils doivent respecter des personnes, le matériel et les consignes de sécurité qui

leur seront données avec politesse et courtoisie. Dans le cas contraire, l'enfant pourrait ne plus être accepté.

## **6/ Les inscriptions**

Les inscriptions se font directement en ligne sur le site de la mairie via le lien ENFANCE ET JEUNESSE/PRE INSCRIPTION RIVELOBUS au plus tard le dimanche soir précédent le premier départ souhaité pour la période..

Un SMS de confirmation sera envoyé le lundi soir à chaque parent pour confirmer l'inscription et préciser le mode de transport proposé à l'enfant (vélo ou rosalie).

Dans l'autorisation parentale, il est important de mentionner si l'enfant peut venir en vélo si la rosalie est complète. En effet les places en rosalie sont limitées et seront attribuées de façon à assurer un maximum de rotations pour les enfants. Dans le cas où l'enfant n'a pas de place dans la rosalie et si le nombre de parents accompagnateurs le permet, il pourra faire partir du cortège avec son vélo.



**Pour tous renseignements, vous pouvez**

**soit contacter la mairie de Rivières, soit envoyer un mail à l'APE : [aperivieres@gmail.com](mailto:aperivieres@gmail.com)**



Mairie de Rivières  
Le Bourg 81600 Rivières  
Tél.: 05 63 41 72 65  
Fax: 05 63 81 57 87  
Mail: [rivieres.mairie@wanadoo.fr](mailto:rivieres.mairie@wanadoo.fr)

*En partenariat avec*

